Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260402-2026_31CM0204-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt-sept mars 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie COLOMBEL, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	18
Votants	19
Absents Représentés	1
Absents excusés Non représentés	0

Présents : Jean Marie COLOMBEL, Maire

Adjoint(e)s au Maire : GUE Gwénael, LE BOULCH VILLERS Nathalie, TRICHET Jean Jacques, DEFAYE NOBLET Bérengère, MOUREAU Marc,

Conseillers municipaux : LE GUYON Dominique, GROISNE Didier, MENAGER LE GOUGE Marjorie, BROCHET Crystel, HENRIET Nadia, ROMILLAT Kevin, BAUWENS Illana, BARDOUX Geneviève, LAMOUR Marc, LE VACON Brigitte, LE BODO Jean Philippe, CLERY Muriel.

Absents représentés

LERAY Jean claude pouvoir donné à TRICHET Jean Jacques.

Absent(s) excusé(s) non représenté(s)
Néant

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, LE BOULCH VILLERS Nathalie a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260402-2026_31CM0204-DE

Délibération 2026-31

Objet : Election des délégués de la commune au Syndicat Départemental Energie du Morbihan

La Commune de Damgan est membre du syndicat départemental Energie du Morbihan

Considérant que les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le SDEM doit procéder à l'installation des 49 élus qui composent le collège électoral siégeant lors du comité syndical de Morbihan Energies,

Considérant que deux représentants titulaires doivent être désignés.

Considérant qu'aucun représentant suppléant n'est admis.

Vu le CGCT et plus particulièrement les articles L 5711-1, L5711-7 et L 5721-2 CGCT.

Vu l'article 43 de la loi NoTRe du 7 aout 2015.

Vu le courrier du 24 février 2026 du Syndicat Mixte Morbihan Energie.

Le Rapporteur entendu

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 ELIT

- son délégué titulaire : Jean Marie COLOMBEL
- son délégué titulaire : Marc LAMOUR

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 02/04/2026
Le Maire
Jean Marie COLOMBEL

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260402-2026_31CM0204-DE

Tableau de présence : conseil municipal 2 avril 2026

N° ordre de l'élection	Nom Prénom	Présence/absence/pouvoir
1	COLOMBEL Jean-marie	
2	GUE Gwénael	
3	LE BOULCH – VILLERS Nathalie	
4	TRICHET Jean-Jacques	
5	DEFAYE NOBLET Bérengère	
6	MOUREAU Marc	
7	LE GUYON Dominique	
8	LERAY Jean-claude	Pouvoir donné - JJ TRICHET
9	GROISNE Didier	
10	MENAGER – LE GOUGE Marjorie	
11	BROCHET Crystel	
12	HENRIET Nadia	
13	ROMILLAT Kevin	
14	BAUWENS Illana	
15	BARDOUX Geneviève	
16	LAMOUR Marc	
17	LEVACON Brigitte	
18	LE BODO Jean Philippe	
19	CLERY Muriel	